

ARRETE n° 2026-297

Composition de la Formation spécialisée

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.951-1 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 janvier 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans a fonction publique ;
- Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 2022-284 portant proclamation des résultats de l'élection des représentantes du personnel au comité social d'administration ;
- Vu les demandes de modifications à l'initiative des organisations syndicales

ARRETE

Article 1 : la formation spécialisée de l'Université Lumière Lyon 2 est constituée de la façon suivante :

1. Représentants de droit de l'établissement

- Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente de l'université Lumière Lyon 2 ;
- M. Philippe HUTHWOHL, Directeur général des services.

2. Représentants du personnel

2.1 Représentants du personnel, membres titulaires :

- CHTOUKI Roufia (FSU)
- DIAW Varé (FSU)
- FUSTIER Julien (FSU)
- CAROZZO-FATTACIOLI Florian (FSU)
- DALAISON Julie (UNSA EDUCATION)
- FRENETTE Jérémy (UNSA EDUCATION)
- SOLLI Pascal (UNSA EDUCATION)
- DAMOUR Olivier (CGT FERC SUP)
- HOLLER Nicolas (CGT FERC SUP)
- KAHN Giacomo (CGT FERC SUP)

2.2 Représentants du personnel, membres suppléants :

- LENCI Marie-Pierre (FSU)
- CHAMPEL Stéphanie (FSU)
- BONNET Marion (FSU)
- SALHI Zohra (FSU)
- ABDOU Judith (UNSA EDUCATION)
- ARNAUD Alexis (UNSA EDUCATION)

Direction des ressources humaines et de l'action sociale

Campus BDR - 18 quai Claude Bernard 69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 74 49

<http://www.univ-lyon2.fr>

- LEROY Sandrine (UNSA EDUCATION)
- DIAS Jennifer (CGT FERC SUP)
- ROUYARD Thomas (CGT FERC SUP)
- MALLET Julia (CGT FERC SUP)

1.3. Au titre des représentants usagers

Organisation/association	Membre titulaire	Membre suppléant
Gaelis	GARIMÉ Sacha	PICCINALI Alice
Solidaires	GRAS Lenny	PERRODIN Jules
UNEF	RIOUFOL Tom	Siège vacant

Article 2 : Les représentants du personnel membres de la formation spécialisée sont désignés pour une période de quatre années, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Mme Cathy LOBRY, en sa qualité de Directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale de l'établissement, est désignée en tant que « membre invité » de la formation. Ce statut ne lui confère ni voix délibérative ni voix consultative. Cette qualité lui est accordée jusqu'au renouvellement de l'instance.

Article 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le 22/10/2026

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services,

Philippe HUTHWOHL

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale

Cathy LOBRY